



Refus de changement de statut

Par **pedro273**, le 19/10/2015 à 10:11

Bonjour à tous,

Je suis depuis 6 ans étudiant en France 2009-2015, titulaire d'un diplôme d'ingénieur et d'un mastère spécialisé d'une grande école de commerce Parisienne.

Mon titre de séjour étudiant expirait le 07 Septembre. J'ai demandé un changement de statut d'étudiant à salarié le 03 Septembre. Le dossier a été reçu par la Direccte de l'essonne (evry) le 11 Septembre et la notification donnée le 09 Octobre (reçue le 17 Octobre).

J'ai eu un refus car mon poste (code ROME 1402) "*n'est pas un métier ouvert aux pays tiers [...et qu'il] n'est pas non plus sous tension*".

Je dispose d'un récépissé valable jusqu'au 12 Décembre 2015. Je voulais savoir

- S'il était possible, dans un premier temps, de faire une demande d'autorisation provisoire de séjour, avant de faire un recours à la Direccte pour contester la décision.
- Si j'ai encore le droit de travailler sachant que mon récépissé de demande de titre de séjour porte bien la mention "*est autorisé à travailler*".
- Quelles sont les démarches à effectuer pour procéder à un recours étant donné que la RH de mon entreprise est en congès en ce moment.

Je vous remercie de m'avoir lu et pour toutes les réponses que vous allez m'apporter.

Bonne journée!